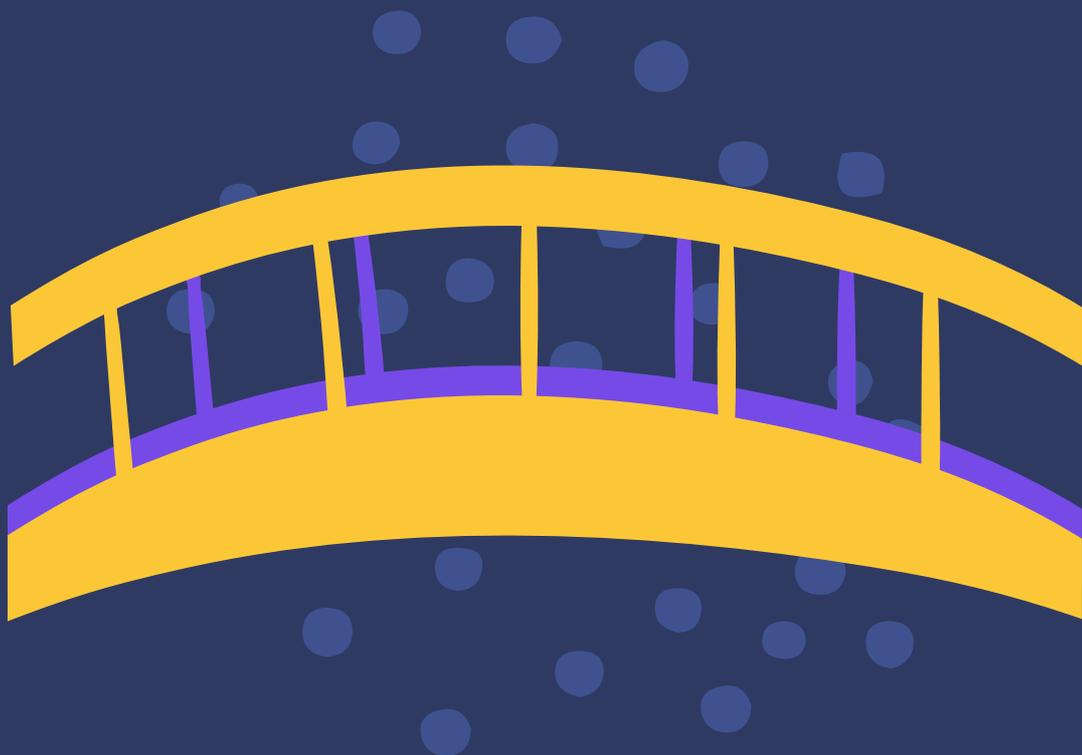


LE B.A.BA DU BRIDGE



INCUBATEUR



ELDORADO



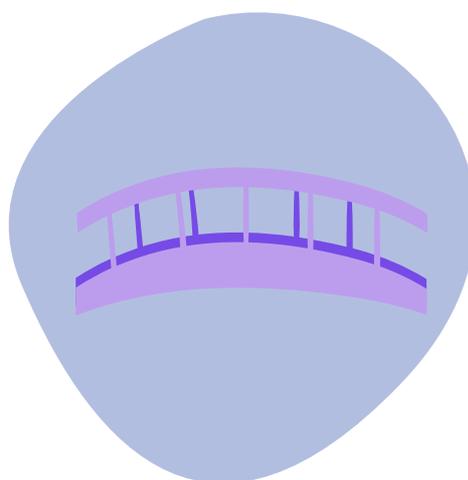
LE B.A.BA DU BRIDGE

Le 30 mars 2022 l'Incubateur HEC a organisé une table ronde intitulée « Dois-je faire un bridge avant ma levée de fonds ? ». L'objectif ? Tout comprendre à cette forme de financement dans l'air du temps.

Lors de cette table ronde, animée par Orhiane Savarese, start-up manager à l'Incubateur HEC Paris, Irina Serban, avocate associée chez Lexelians, Adrien Chaltiel, entrepreneur & CEO d'Eldorado, la plateforme du financement des startups, Valentine Baudouin, investisseur (pré-seed) et Ruben Taieb, entrepreneur et créateur de contenu LinkedIn se sont réunis pour faire part au public de leur expertise en la matière.

Pour rappel, un bridge est une technique de financement ayant pour objectif de répondre à un besoin urgent de trésorerie, et souvent basé sur une valorisation décotée de l'entreprise qui le met en place. L'objectif de cette table ronde : identifier les points de négociation d'un bridge pour défendre ses intérêts, en tant que fondateur, face aux investisseurs.

Pour faire suite à ce webinar et garder une trace de ces précieux échanges, Lexelians et Eldorado se sont associés pour produire un livre blanc récapitulatif des points clés qui ont été soulevés lors de cette table ronde.



IRINA SERBAN DE LEXELIANS



Avocate au barreau de Paris depuis 11 ans, Irina intervient en tant que conseil en droit des sociétés pour les fondateurs et les dirigeants. Elle a notamment développé une très forte expertise dans les levées de fonds, les cessions et les acquisitions de sociétés ou d'assets stratégiques, et plus généralement sur toutes les opérations capitalistiques.

Fortement intéressée par l'innovation, elle intervient particulièrement auprès des entreprises innovantes afin de les accompagner lors de leurs opérations.

Irina a à cœur d'être au plus près des entrepreneurs. Ainsi, elle réalise régulièrement des évènements, webinars, lives sur LinkedIn.

Son objectif principal : Contribuer au succès des start-ups et des PME françaises.

En parallèle, elle dirige l'équipe fusions acquisitions du cabinet d'avocats Lexelians, qui est spécialisée dans le conseil donné aux entreprises, à leurs fondateurs et à leurs dirigeants.

Son équipe intervient pour défendre les intérêts des fondateurs et des dirigeants sur le long terme :

- Non seulement lors des opérations de levées de fonds,
- Mais également de manière quotidienne pour la tenue des AG et la tenue des boards,
- Ainsi que pour des opérations exceptionnelles, comme les opérations de croissance externe (acquisitions, fusions, TUP, joint ventures) ou encore pour les opérations d'intéressement des salariés et des dirigeants,
- En matière contractuelle pour rédiger l'ensemble de leurs contrats (CGV, CGU, contrats SAAS, contrats de licence) dont ils ont besoin pour développer leur activité.



ELDORADO

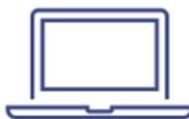
PÉDAGOGIE ● COLLABORATION ● FINANCEMENT

85% des entrepreneurs ont besoin de financement mais rencontrent des **difficultés pour en obtenir.**

Quel que soit le stade de développement de votre projet, notre mission chez Eldorado est de vous aider à obtenir les financements nécessaires à votre croissance et à optimiser au mieux votre stratégie de financement.



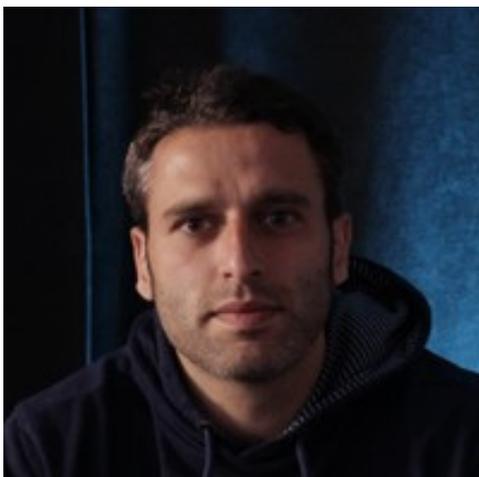
De nombreux contenus à vocation **pédagogiques**



Une **plateforme** développée pour préparer et gérer ses recherches de financement



Des **équipes d'experts** pour vous accompagner



Monter son entreprise après la fac de Droit ? Mission possible pour Adrien Chaltiel, fondateur de plusieurs start-ups. Passionné par les défis et l'innovation, Adrien s'est rapidement tourné vers la création de projets entrepreneuriaux jusqu'à la revente de ses Sociétés au groupe Leaders League qu'il a dirigé pendant 3 ans. Aujourd'hui investisseur et mentor, il a cofondé la plateforme de financement Eldorado.co visant à aider les entreprises innovantes à financer leurs projets.

L'INCUBATEUR HEC PARIS



INCUBATEUR

L'Incubateur HEC Paris mobilise toutes les ressources de l'écosystème HEC autour d'entrepreneur.se.s ambitieux.se.s pour accélérer et amplifier leur développement.

C'est un incubateur généraliste qui embrasse la diversité des projets et des fondateurs.trices pour créer une communauté dynamique, aidante et soudée.

L'Incubateur HEC Paris a déjà accompagné plus de 400 entreprises (dont Luko, MyJobGlasses, Droptcontact, Medadom...).
L'Incubateur HEC Paris assure actuellement l'incubation de 250 start-ups, en ligne dans le monde entier ou dans un lieu de 700m² et 200 bureaux au sein de la Station F (dans le 13^e arrondissement de Paris).

L'Oréal, TotalEnergies, Meta, le Women's Forum, HECTAR et d'autres acteurs de poids font confiance à l'Incubateur HEC Paris.

Pour rejoindre cet écosystème et être épaulé par les 700 expert.e.s, 60 000 alumni HEC, professeurs, étudiant.e.s et écoles partenaires :



Dis-nous qui tu es



bit.ly/incubateurhec-apply

Apprends à nous connaître



bit.ly/incubateurhec-news



LE GLOSSAIRE DE LA LEVÉE DE FONDS

Action à Bon de Souscription d'Action (ABSA) : Actions auxquelles sont attachés des BSA (bons de souscription d'actions). Un BSA est un bon donnant le droit de souscrire, pendant une durée déterminée, à des actions pour un prix fixé à l'avance.

Actions Ordinaires : L'action ordinaire est un titre de propriété d'une part d'une entreprise. Ce titre confère certains droits à son détenteur (droit de vote, droit aux dividendes...).

Actions de Préférence : A la différence des actions ordinaires, celles-ci confèrent un avantage pour leur propriétaire, d'ordre financier (paiement de dividendes en priorité) ou administratif (poids du vote plus grand).

Augmentation de capital : Une augmentation de capital consiste pour l'entreprise à émettre des titres financiers à destination d'investisseurs en vue d'une levée de fonds.

Bon de Souscription d'Action (BSA) : Valeur mobilière permettant de souscrire à de nouvelles actions sur une période donnée à un prix fixé à l'avance.

BSA AIR : L'Accord d'Investissement Rapide (AIR) est un dérivé des BSA, puisqu'il en suit la même logique et permet à l'investisseur d'acheter des actions de l'entreprise à un prix avantageux. La différence réside dans le fait qu'il diffère la question de la valorisation de la société. L'investisseur ne devient pas actionnaire dès la souscription du BSA AIR, mais à la prochaine augmentation de capital.

Bulletin de Souscription : Document signé par un investisseur souhaitant effectuer un apport en numéraire dans une société en échange d'actions de cette même société, dans le cadre d'une augmentation de capital. Ce document indique le montant total que l'investisseur verse à l'entreprise pour conclure la transaction.

Business Angel : Personnes mettant leur compétences au service des entreprises dans lesquelles elles investissent. Les BAs apportent leur expertise et leur réseau à des entreprises innovantes et à fort potentiel en phase de démarrage pour les aider à se développer ; on parle dans ce cas de "smart money".

Capitaux propres : Argent investi par les actionnaires dans une société lors de sa création ou lors de tour de tables. En cas de dépôt de bilan, ces investissements sont perdus.

Comptes Courants d'Associés : C'est un prêt de la part des associés envers leur entreprise, inscrit donc au passif du bilan et qu'il faudra rembourser.

Dilution : Lors d'une augmentation de capital, le pourcentage d'actions détenu par un actionnaire diminue si cet actionnaire ne suit pas sur ce nouveau tour de table, on appelle cela une dilution.

Letter of Intent (LOI) : Dans le cadre d'une levée de fonds ou d'une fusion/acquisition, la lettre d'intention (ou « Letter of Intent » ou LOI) est une preuve écrite formalisant les piliers de l'opération.

Obligation Convertible en Actions (OCA) : Une obligation est un titre de créance (dette). Une obligation convertible est une créance qui donne la possibilité au créancier de demander le remboursement classique (nominal + intérêts) une fois arrivée à échéance, ou de transformer ses titres de créances en actions et donc devenir actionnaire de la société à laquelle il a prêté, à des conditions déterminées lors de la souscription de l'OCA et donc lors du prêt à la société.

Pacte d'actionnaires : C'est un document signé par tous les actionnaires d'une entreprise afin d'encadrer la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement et de mettre en place les conditions de modification du capital et de gouvernance.

Valorisation post-money : Valeur reconnue de l'entreprise pré-money, augmentée de l'apport financier réalisé lors d'une levée de fonds.

Valorisation pré-money : Valorisation, reconnue par les investisseurs et actionnaires existants, de l'entreprise avant l'apport financier réalisé lors de la levée de fonds.

QU'EST-CE QU'UN BRIDGE ?

Qu'est-ce qu'un bridge ? En quoi est-ce différent d'une levée de fonds ?
Pourquoi les entrepreneurs sont-ils amenés à faire des bridges ?

Le Bridge est une opération de financement, **dilutive ou non** qui se fait entre deux tours de levées de fonds, sur la base de la valorisation du tour précédent ou sur la base d'une valorisation décotée de l'entreprise. Ce financement vient répondre à un besoin **ponctuel** et **urgent** de trésorerie. Il s'agit d'une passerelle entre deux levées de fonds.

Il y existe deux catégories de bridges :

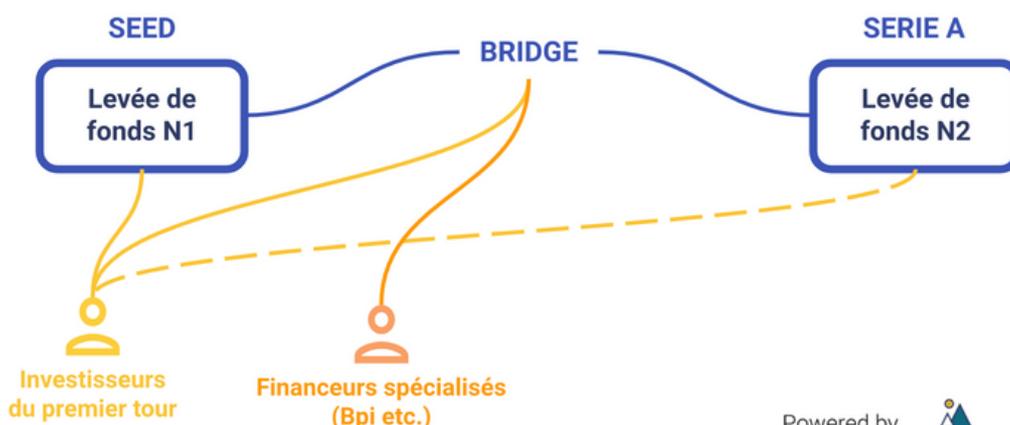
Le Bridge "Loan" (ou "prêt relais") : Ce sont des subventions, des prêts, des aides d'état (PGE, Bpifrance etc.). Le bridge "Loan" n'est donc pas dilutif puisqu'il fait appel à des dispositifs d'endettement, de bas de bilan donc.

L'equity Bridge : il est dilutif et fonctionne de la même manière qu'une augmentation de capital. Il permet aux investisseurs d'obtenir des actions en contrepartie de la trésorerie apportée, sur la valorisation du précédent tour ou une valorisation décotée.

« En tant qu'entrepreneur il ne faut surtout pas avoir peur de faire son Bridge, au contraire ; tout l'enjeu quand on est entrepreneur est de bien négocier ses intérêts. »

Irina Serban

Le Bridge



POURQUOI REALISER UN BRIDGE ?

Le Bridge est "une respiration de cash" qui permet à l'entrepreneur **d'anticiper** ses besoins de financement en attendant la prochaine levée et d'atteindre les **objectifs** fixés.

À retenir

- Réaliser un Bridge est une décision **impactante** pour les fondateurs.
- L'objectif principal est **d'assurer le besoin de financement** et la **pérennité** du projet.
- D'autres objectifs peuvent être fixés comme **améliorer les KPIs** de la société pour aller chercher une autre levée, ou de manière très exceptionnelle, faire entrer **un investisseur stratégique** rapidement qui n'a pas eu l'occasion de rentrer avant.
- Venir **corriger une trajectoire**.
- Le Bridge peut être décidé et anticipé avec les investisseurs en place.
- Exceptionnellement, on observe des Bridge "pré-IPO" (introduction en bourse) de plusieurs dizaines de millions d'euros.

« Les investisseurs peuvent également avoir un rôle dans un Bridge. Les investisseurs existants peuvent proposer eux-mêmes un bridge pour avoir des KPIs meilleurs et que l'entreprise soit plus forte sur le marché pour une future levée de fonds. Cela permet de donner les moyens à l'entrepreneur en lui donnant le temps de développer son produit. »

« L'obsession des investisseurs est la même que celle des entrepreneurs, c'est mesurer le cash qu'on a dans notre boîte et combien de temps il va durer ».

Valentine Baudouin

QUAND FAIRE UN BRIDGE ?

Ni trop tôt...
Ni trop tard

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il bénéficie d'une trésorerie suffisante pour assurer la pérennité de la société jusqu'à la libération des fonds apportés par les investisseurs ayant contribué au Bridge.

La principale compétence d'un entrepreneur dans le démarrage de son projet avec le financement, c'est l'anticipation. Il est nécessaire de donner des nouvelles aux investisseurs. Au moment d'un bridge, il faut donc préparer psychologiquement l'investisseur pour qu'il soit prêt à investir en cas de besoin de trésorerie de la part de l'entreprise. Dans le cas contraire, ils ne seront pas disposés à intervenir. »

Adrien Chaltiel



QUELS OUTILS POUR FAIRE UN BRIDGE

Il existe plusieurs outils pour faire un Equity Bridge

Les Actions Ordinaires ou les Actions de Préférence, les BSA AIR ou les Obligations Convertibles en Actions, ou encore les apports en Comptes Courants d'Associés.

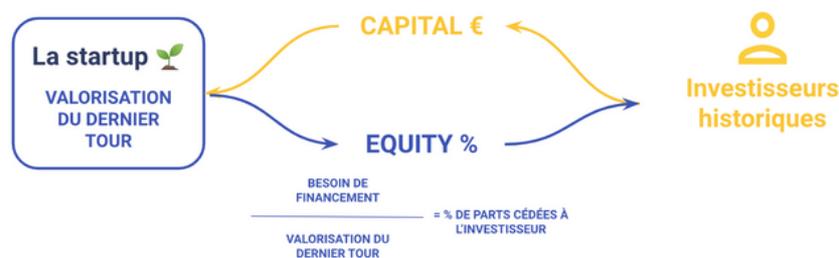
Les actions ordinaires : une dilution immédiate

Réaliser une opération de Bridge avec des actions ordinaires, a pour effet de **diluer immédiatement l'entrepreneur**, l'investisseur devient alors immédiatement actionnaire de la startup.

Comment est-ce-que ça fonctionne ?

La société qui réalise le Bridge va recevoir **un apport en capital** et en contrepartie va émettre **de nouvelles actions** pour les investisseurs qui y souscrivent, à la précédente valorisation ou à une valorisation décotée.

Le Bridge en actions ordinaires



Powered by  EL DORADO

- Le Bridge en actions ordinaires est une **augmentation de capital** qui pourrait être faite en une ou plusieurs tranches sur une période limitée.
- Le Bridge peut être fait soit **en actions ordinaires** soit en **actions de préférence**. En cas d'actions de préférence, des droits préférentiels sont conférés aux investisseurs qui souscrivent à l'occasion du Bridge. Par exemple, l'un de ces droits attachés aux actions de préférence pourrait être une liquidité préférentielle.
- Un Bridge via des actions entraîne une **dilution immédiate** des actionnaires historiques alors qu'en cas de Bridge en BSA AIR ou en obligations convertibles en actions, la dilution serait différée dans le temps.

QUELS OUTILS POUR FAIRE UN BRIDGE

Les BSA AIR et OC : une dilution différée

« Lorsqu'on fait un Bridge en actions, l'effet dilutif des fondateurs est immédiat. Alors que lorsqu'on fait un Bridge en OC ou en BSA AIR, la dilution est repoussée dans le temps. »

Irina Serban

Comment est-ce-que ça fonctionne ?

L'objectif du Bridge en BSA AIR ou en Obligations Convertibles (OC) est le même qu'avec des actions ordinaires, obtenir des financement entre deux levées de fonds, mais les conséquences sont un peu différentes.

- Les souscripteurs reçoivent des BSA Air ou des Obligations Convertibles (OC) qui sont une valeur mobilière donnant accès au capital **de manière différée**.
- A l'occasion d'un **événement déclencheur** défini contractuellement (comme, par exemple, une levée de fonds future d'un certain montant et dans un certain délai, la cession de la société, une procédure collective de la société etc.), les souscripteurs vont pouvoir **exercer leurs BSA AIR ou leurs OC et obtenir**, en contrepartie, des actions de la société.
- Les investisseurs du Bridge qui auront investi via des BSA AIR ou des OC **ne seront donc pas** au moment de leur investissement, **actionnaires** et, en conséquence, ils n'auront ni le droit de vote en AG ni de droit aux bénéfices de la société, et ce aussi longtemps que leurs BSA AIR ou leurs OC n'auront pas été **exercés ou convertis en actions**.
- Tant que les investisseurs Bridge n'auront pas exercé ou converti leurs BSA AIR ou leurs OC, leurs poids en AG et leur droit aux bénéfices ne seront pas immédiatement modifiés. Toutefois, les investisseurs Bridge bénéficient souvent d'une **place au Board** (s'ils n'en faisaient pas déjà partie avant le Bridge).

QUELS OUTILS POUR FAIRE UN BRIDGE

Zoom sur les Obligations Convertibles 🔍

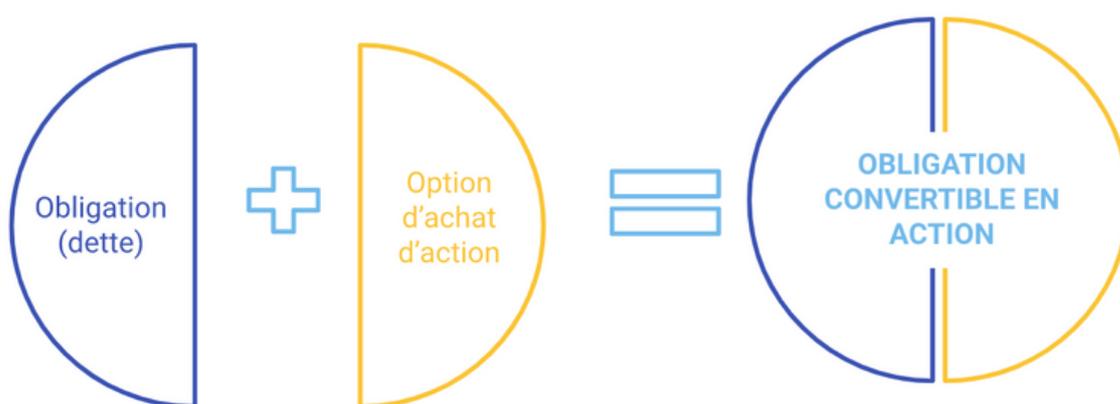
Adaptées aux opérations de taille intermédiaire, notamment pour les fonds d'investissement

Les obligations convertibles sont des obligations (dettes) convertible **en actions** (equity).

L'investisseur peut en choisir **les modalités de remboursement à l'échéance** :

- Il peut soit demander le **remboursement** de la somme prêtée en numéraire (en plus des intérêts perçus) ;
- Soit demander **son entrée au capital social**. Le contrat de prêt doit donc être extrêmement clair et précis sur ces deux issues possibles, et les parties doivent s'accorder au préalable sur **le ratio de conversion qui définit le nombre d'actions auquel donne droit l'obligation**.

Une Obligation Convertible



QUELS OUTILS POUR FAIRE UN BRIDGE

Zoom sur les BSA AIR 🔍

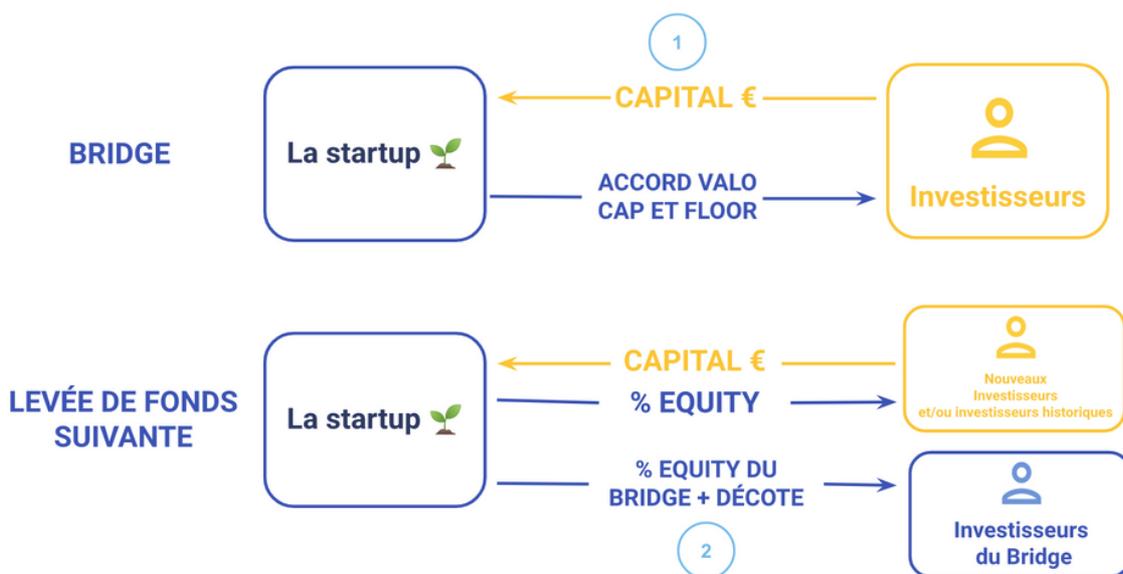
Particulièrement adaptés pour l'early stage et les opérations de faible montant.

Le BSA AIR est un modèle d'investissement qui permet à l'entrepreneur de lever des fonds rapidement, tout en **reportant à plus tard la question de la valorisation** de la startup.

Deux différences majeures avec les obligations convertibles doivent être mentionnées :

- Le BSA AIR a l'avantage de **ne pas apparaître au bilan**. Contrairement aux obligations convertibles qui font apparaître des fonds propres négatifs, le BSA AIR est constitutif de **quasi fonds propres**.
- Côté investisseur, le dispositif **récompense la prise de risque en donnant droit à plus d'actions**, et non pas sous forme de rémunération comme les obligations convertibles dans le cas où elles ne sont pas converties mais remboursées avec intérêts.

Le Bridge en BSA-Air



QUELS OUTILS POUR FAIRE UN BRIDGE

A l'occasion du Bridge en BSA AIR, on négocie **deux limites de valorisation** qui seront retenues au moment de la conversion (une fourchette) :

- la valorisation minimale **plancher** (floor), déterminée en fonction du pourcentage maximum du capital que la société est prête à laisser aux investisseurs, et qui protège donc les intérêts des fondateurs ;
- la valorisation maximale **plafond** (cap), déterminée sur la base d'une future levée de fonds, c'est-à-dire la valorisation à laquelle la société souhaite faire rentrer ses investisseurs lors d'un prochain tour, et qui protège donc les intérêts des investisseurs ;
- En l'absence de survenance de levée de fonds ou de cession de la société dans le délai prévu contractuellement, l'exercice des BSA AIR se fera sur la base d'une valorisation déterminée dans le contrat AIR (en général à la valorisation floor diminuée du taux de décote).

Pour conclure

A l'occasion du Bridge, on définit des éléments déclencheurs qui vont permettre de convertir les BSA AIR ou les OC en actions, comme par exemple :

- Une future levée de fonds ;
- Une cession de la société ;
- Une procédure collective de la société.

Les fondateurs vont accorder aux investisseurs une décote sur la valorisation du prochain tour de financement, au cours duquel les investisseurs convertiront leurs BSA AIR ou leurs OC en actions, afin de compenser le risque que les investisseurs prennent lors du Bridge. Les décotes observées oscillent entre **5% et 20%**.

« Il n'y a pas d'intérêts opposés entre fondateurs et investisseurs dans un bridge. Même si un investisseur veut une importante décote, 30% de 0 c'est 0 ».

Valentine Baudouin

QUELS OUTILS POUR FAIRE UN BRIDGE

Zoom sur les Comptes Courants d'Associés

Adapté quand les associés ont des fonds propres suffisants et souhaitent réinvestir dans leur société

Le Compte Courant d'Associés (CCA) est un **prêt octroyé par un associé** à la Société.

L'apport en CCA est constitutif d'une **créance** puisqu'il s'agit d'une avance de fonds. Il n'ouvre toutefois pas la voie à une augmentation de capital, mais peut donner lieu au versement d'intérêts. En comparaison avec un prêt bancaire, il a l'avantage d'avoir un **coût moins élevé** et d'offrir plus de **flexibilité** dans ses modalités de remboursement.

Il reste toutefois habituellement utilisé en parallèle d'un prêt bancaire, puisque le blocage de CCA constitue une garantie et un facteur de réassurance quant à la **solvabilité de l'entreprise**. A noter également que les CCA bloqués augmentent le **niveau des fonds propres**, ce qui permet d'obtenir un montant plus élevé de financement publics.

L'associé faisant l'apport est habituellement rémunéré via **le versement d'intérêts**. En l'absence de clause contractuelle contraire, il peut demander à être remboursé de son apport à tout moment.

L'apport en CCA est donc une solution avantageuse pour les entrepreneurs, en période normale comme en période de crise.

C'est une solution de financement plus flexible que le recours aux Obligations Convertibles en Actions (OCA) et aux BSA AIR, ou encore au prêt bancaire mais encore faut-il que les associés puissent le financer.

Recommandation :

Rédigez un contrat d'avance en CCA pour prévoir les piliers de l'opération :

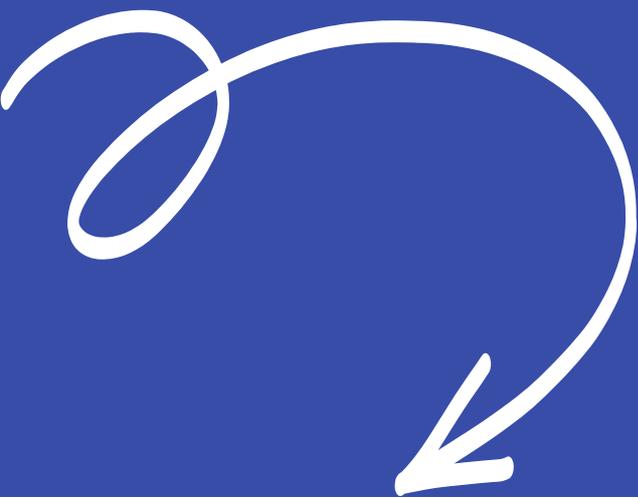
- Le taux d'intérêt,
- L'échéance de remboursement (période de blocage),
- La forme du remboursement : en espèce ou en actions de la société souscrites par compensation de créances.



EN BREF

Mécanisme

Dispositifs du Bridge	Dilution	Mécanisme	Avantages	Inconvénients
Actions ordinaires	OUI	Fonds propres	Augmentation des fonds propres	Dilution des fondateurs
Obligations Convertibles	Possible	Quasi fonds propres	Dilution différée voire inexistante	Augmentation de la dette et intérêts à rembourser
BSA-AIR	OUI mais différée	Quasi fonds propres	Rapidité, dilution différée et valorisation reportée	Dilution des fondateurs à terme et décote
CCA	NON	Quasi fonds propres	Non dilutif, flexible et moins coûteux que la dette bancaire	Risqué pour les associés prêteurs



QUELS SONT LES PRINCIPAUX SUJETS DE NÉGOCIATION ?

Recommandation : privilégier le juridique existant, notamment pour le pacte d'associés s'il a bien été négocié et qu'il vous est favorable.

Points de négociation fréquents des clauses du pacte

La Clause de good/bad leaver :

- Prix des actions : valeur de marché / décote,
- Durée : 2 à 5 ans,
- Cas de déclenchement : good et bad,
- Qui peut racheter ? Rangs de priorité : les autres fondateurs, la Société et les investisseurs.

Clause de liquidité préférentielle :

- Carve out,
- Cas de déclenchement,
- Répartition du prix de cession,
- Participating / non participating,

Ratchet

- Le moins dilutif : "*Broad based weighted average ratchet*" qui permet de ramener le prix moyen de souscription des actions des bénéficiaires du ratchet à une moyenne pondérée du prix du Bridge lors de laquelle les ratchets ont été émis et du prix de la future levée de fonds (calculée sans tenir compte des actions émises antérieurement au Bridge), ou
- Le plus dilutif : "*Full ratchet*", qui permet de ramener le prix moyen de souscription des actions des bénéficiaires du ratchet au prix des actions de la nouvelle levée, ou
- La solution intermédiaire : "*Narrow based weighted average ratchet*" : à la différence du "*Narrow-based weighted average ratchet*", la moyenne pondérée est calculée en tenant compte des actions émises avant le Bridge (ce qui a pour effet de surpondérer le prix payé lors du Bridge),
- Durée d'exercice : 2 à 5 ans.

Gouvernance

- Board consultatif / décisionnaire,
- Composition,
- Majorité,
- Liste des décisions soumises au Board.

BONUS : Q&A

Est-ce qu'un financement pré-seed correspond à un Bridge ?

Un bridge et un pré-seed sont 2 notions différentes :

- Le pré-seed correspond au premier tour et donc au premier investissement dans une société;
- Tandis qu'un bridge se fait entre 2 tours de levées de fonds.

Est-ce qu'un bridge a un impact sur les KPIs ?

Logiquement, lors d'un bridge, on ne renforce pas les objectifs et donc les indicateurs de performance (chiffre d'affaires, audience, croissance, etc.). Le bridge sert au contraire à poursuivre l'atteinte des objectifs et les prochaines étapes de développement de l'entreprise (atteinte de la rentabilité, nouveaux recrutements pour la croissance, etc.).

Qu'est-ce que le French Tech Bridge ?

Pendant la crise Covid, dès fin mars 2020, il y a eu deux outils majeurs qui sont apparus :

- Les PGE (Prêts Garantis par l'Etat) : utilisés comme des bridges, c'est-à-dire des respirations de trésorerie,
- Le French Tech Bridge : Un dispositif d'Obligations Convertibles de Bpifrance. Bpifrance complétait le financement en cas d'investissement réalisé par les investisseurs.

Est-ce qu'il y a une différence entre le BSA fait en pré-seed et le BSA AIR fait en Bridge ?

- Sur le mécanisme de fonctionnement du BSA AIR il n'y a aucune différence,
- La seule différence potentielle est la décote.

Est-ce qu'il est possible de réaliser un Bridge pour pivoter, soit de produit, soit de secteur ?

Ce n'est pas la finalité du Bridge. L'objectif est de répondre à un besoin de trésorerie de l'entreprise et non pas à une envie de pivoter de secteur ou de produit.

Combien de temps faut-il pour préparer un Bridge ?

Le conseil est d'anticiper. Il n'y a pas de durée de Bridge en tant que tel, cela dépend du niveau de trésorerie de la société et de combien de temps elle peut tenir en vue de ses activités.

Un conseil : il faut être réaliste plutôt qu'être optimiste.

BONUS : Q&A

Est-ce mieux de réaliser un Bridge auprès des investisseurs existants ou avec de nouveaux investisseurs ?

- Il est compliqué de faire participer de nouveaux investisseurs si les investisseurs existants ne souhaitent pas participer au bridge,
- Il est donc nécessaire que les investisseurs existants participent à l'opération, et pour cela, il faut anticiper le besoin de trésorerie de l'entreprise et les tenir informés,
- Dans l'hypothèse où les investisseurs existants ne voudraient pas participer à un bridge, il y a néanmoins une obligation trouver des nouveaux investisseurs. Il faut donc se tourner vers des investisseurs stratégiques, c'est-à-dire des investisseurs qui comprennent le marché.

Est-ce que la perception sera différente entre deux sociétés similaires dont l'une a réalisé un Bridge et pas l'autre ?

- Un bon investisseur est une personne qui comprend les entrepreneurs et donc il ne va pas juger une société qui a fait un Bridge. Au contraire, c'est une preuve que l'entrepreneur peut trouver des solutions financières en cas de nécessité,
- En pratique, les fondateurs ne communiquent pas sur leur bridge et donc cela reste confidentiel.

Comment est-ce que le Bridge impacte la valorisation et la dilution des investisseurs ?

Les investisseurs historiques ont tout intérêt à prendre part aux discussions afin de limiter leur dilution à un coût réduit. Il faut donc que les entrepreneurs négocient avec prudence leurs valorisations cap et floor s'ils veulent recourir au BSA AIR.

Pour aller plus loin, retrouvez le template d'Eldorado.co sur « comment calculer la valorisation de votre startup » : <https://eldorado.co/blog/2021/12/20/comment-calculer-la-valorisation-de-votre-startup>



ELDORADO

Nous vous accompagnons dans vos recherches de financement : levée de fonds, dettes, subventions, prêts bancaires, nos équipes d'experts sont disponibles pour vous conseiller sur votre stratégie de financement.

Pour nous contacter :

contact@eldorado.co

ou jetez un oeil à toutes nos offres sur : www.eldorado.co



Le Cabinet Lexelians Avocats est une « boutique corporate » fondée en 2012 qui exerce dans tous les domaines du droit des affaires : Lexelians Avocats dispose notamment d'une expertise reconnue en fusions/acquisitions, en private equity, en marchés de capitaux (introduction en bourse, augmentations de capital, émissions de valeurs mobilières...), en droit boursier, en droit des contrats et en droit social.

Pour nous contacter :

iserban@lexelians.com



Incubateur HEC Paris is a collective of entrepreneurs and experts steeped in the HEC community, which strengthens collective intelligence and action. Our ambition ? Enable entrepreneurs to realize in 3 months objectives that they wouldn't have achieved in 12 months on their own. Our way ? Mobilizing all resources from the HEC ecosystem around ambitious entrepreneurs. Our program ? A tailored-made, "à la carte" and participative program.
#LearnToDare #FailFastSucceedFaster

Pour nous contacter :

incubateur@hec.fr